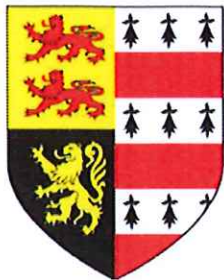


Mair le 05/09/22
↳ COB
↳



ARRETE MUNICIPAL N°2022/99
portant sur l'autorisation du domaine public pour le spectacle
GONTELLE du 19 au 22 septembre 2022

Le maire de la commune de Chamberet,
Vu les articles L2213-1 et L2213-2 du Code général des Collectivités territoriales,
Considérant la demande d'autorisation pour l'installation du Spectacle **GONTELLE** représenté par Madame Jocelyne COUGET Poste restante 37340 HOMMES tel : 06.50.89.07.48, pour l'installation du spectacle GONTELLE sur le parking du Champ de Foire du 19 au 22 septembre 2022,
Pour permettre le bon déroulement de cette manifestation,

ARRETE

Article 1 : Le spectacle **GONTELLE** représenté par Madame Jocelyne COUGET Poste restante 37340 HOMMES est autorisé à occuper temporairement le domaine public sur la Place du Champ de Foire pour l'installation du chapiteau 11mx15m aux normes sécurité en vigueur.
L'installation du chapiteau se fera sur l'arrière du parking du 19 au 22 septembre 2022 pour ne pas gêner l'accès à la salle des fêtes. **L'occupation du domaine public se fait en l'état sans aménagement et raccordement particulier.**

Article 2 : Pendant la durée de l'occupation, le périmètre sera sécurisé et matérialisé par le spectacle GONTELLE dans la zone validée par la commune. Les règles de sécurité et d'accessibilité relative à l'utilisation du domaine public devront être respectées. Le spectacle GONTELLE est tenu de nettoyer et de respecter les lieux pendant et au départ de l'occupation du domaine public.

Article 3 : Le spectacle GONTELLE est tenu d'avoir en sa possession le dossier de sécurité et d'en avoir remis une copie à la mairie

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de Treignac
- Le spectacle GONTELLE pour affichage sur les lieux

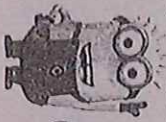
Fait à Chamberet, le 01/09/2022

Par délégation,

L'Adjointe au Maire,

Geneviève SENEJOUX





SPECTACLE

GONTELLE



Mr, Mme le maire de la commune de :

J'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance pour vous demander l'autorisation de représenter notre spectacle dans votre ville.

19 22 SEPTEMBRE 2022

Le chapiteau de dimensions (11m sur 15m) répond aux normes de sécurité actuellement en vigueur.
Je m'engage à vous présenter le dossier de sécurité en mairie avant notre installation ou à vous le faire parvenir par courrier.
Je sollicite l'autorisation d'apposer des panneaux publicitaires quelques jours avant notre arrivée, (ces panneaux seront retirés après la dernière séance), également l'autorisation de passer avec un véhicule équipé de sonorisation afin de compléter la publicité de notre spectacle. Je m'engage à laisser l'emplacement tel que nous l'aurons trouvé à notre arrivée

Nous espérons que notre demande sera retenir toute votre attention et dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer Monsieur ou Madame le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'attraction



COUGET LOCELYNE

Toute correspondance doit être adressée à

HO MMES

SPECTACLE GONTELLE. Poste restante 37340 HO MMES

TEL: 06.50.89.07.48 (MAIL: cougetlocekyne@gmail.com)

